

Réunion du 16 décembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 84

Nombre de votants : 94

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, également convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Didier AYALA-BARON, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Gilles LÉVÈQUE (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à M. Laurent COUBLUCQ), Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Stephan BONNAFOUX, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Robert HAGET (Pouvoir à M. Daniel BIROU), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Valérie CAMPAGNE-IBARcq.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 22 : DÉCHETTERIE DE RAMOUS – DEMANDE DE DETR**Rapporteur : M. Régis CASSAROUMÉ**

Pour rappel, la déchetterie de Ramous, située route impériale à Ramous, ne permet plus aujourd’hui de répondre aux obligations réglementaires en termes de tri des déchets et devient trop exigüe par rapport à sa fréquentation.

Une extension est donc nécessaire pour recevoir les différents flux de déchets et accueillir les usagers dans de meilleures conditions. Un terrain limitrophe à la déchetterie a été acheté en 2023 par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Suite aux récentes offres des entreprises pour la réalisation des travaux, le montant final de l’opération a évolué par rapport à celui indiqué dans la délibération adoptée lors du conseil communautaire du 25 mars 2024.

Cette opération étant éligible à la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux, il est préférable de reprendre par délibération, le montant exact de l’opération qui s’élève à 875 174,73 € HT, afin d’être en cohérence avec les autres pièces déposées.

De plus le montant d’aides maximum sur ce type de projet s’élève désormais à 25 %, soit 218 793,68 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l’unanimité de ses membres, décide de :

- ☛ **solliciter** une subvention au titre de la DETR sur la base de ces nouveaux montants,
- ☛ **déposer** auprès des services de l’État toutes les pièces nécessaires à l’instruction de cette demande.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT

